

Équipe : GRAND NANCY AC

Bonnet **B**TEMPS MORT / PERIODE   /  RÉSULTAT FINAL : **B**   
**N** 

COMPÉTITION : Elite Féminine

LIEU : Nancy

DATE : 08/02/2025

HEURE : 00h00

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE NATATION

RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
		ENTRAÎNEUR			
		ENTRAÎNEUR ADJOINT			
		SUPPLÉANT			

Code	Période	Code	Période	Code	Période
		RÉSULTAT		B	N
	1ère PÉRIODE				
	2e PÉRIODE				
	3e PÉRIODE				
	4e PÉRIODE				
	PÉNALTY				

 SECRÉTAIRE : ..... IUF N° : .....  
 SECRÉTAIRE : ..... IUF N° : .....  
 JUGE DE BUT : ..... IUF N° : .....

 CHRONO : ..... IUF N° : .....  
 30' / 20' : ..... IUF N° : .....  
 JUGE DE BUT : ..... IUF N° : .....

Équipe : USB BORDEAUX

Bonnet **N**TEMPS MORT / PERIODE   /  

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
		ENTRAÎNEUR			
		ENTRAÎNEUR ADJOINT			
		SUPPLÉANT			

Code	Période	Code	Période	Code	Période
Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min. A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort C(J)E = Carton Jaune (Equipe) / CR = Carton Rouge					

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

	NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
DÉLÉGUÉ BLANC			
DÉLÉGUÉ NOIR			
ARBITRE			
ARBITRE			
DÉLÉGUÉ F.F.N			

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.